



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La prestation de conseil en ressources humaines

Un soutien personnalisé à la gestion
des ressources humaines des TPE-PME



La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH),

une prestation personnalisée pour
répondre à vos besoins RH.

Vous souhaitez :

- **Adapter votre stratégie RH** au développement de votre activité ;
- **Être accompagné** pour mieux recruter ;
- **Fidéliser** et mieux intégrer les nouveaux salariés ;
- **Développer votre marque employeur** ;
- **Revoir l'organisation du travail** et élaborer un plan de développement des compétences ;
- **Favoriser le dialogue social** dans l'entreprise ;
- **Auditer les compétences** nécessaires aux transitions numérique et écologique ;
- **Professionaliser la fonction RH** dans votre entreprise.

La prestation conseil RH vous offre un accompagnement global et personnalisé

- Un **accompagnement** réalisé par un prestataire spécialisé ;
- Une **démarche** associant tous les acteurs de l'entreprise ;
- Une **subvention** pouvant couvrir jusqu'à 100 % des coûts de l'accompagnement.

La subvention PCRH fait partie des aides d'État dites *de minimis* depuis le 1^{er} juillet 2022.

Comment demander cette aide ?

Pour plus d'informations sur ce dispositif, vous pouvez contacter les services du ministère en région ou département ou votre OPCO :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/tpe-pme/>